

Aux responsables pastoraux qui envisagent ou souhaitent

L' accueil d'un prêtre étranger pour un séjour pastoral en été dans le diocèse d'Arras

Sur ce point particulier, ce qui suit vise à éclairer éventuellement la décision d'une EAP ou d'un Conseil paroissial pour les affaires économiques.

Chaque année des prêtres étrangers relativement nombreux, généralement des africains, expriment le désir de vivre, durant une période plus ou moins longue, en été, une expérience pastorale dans le diocèse. Ils s'adressent le plus souvent à l'évêché et parfois directement à une paroisse.

Le séjour parmi nous de prêtres d'autres Églises peut représenter une chance d'enrichissement mutuel. Il est bénéfique d'élargir nos horizons, d'ajuster notre regard, de nous ouvrir à une culture différente, d'apprendre à mieux connaître un autre pays... Il est bon qu'une communauté sache se faire accueillante : d'une coopération occasionnelle peuvent naître des échanges plus durables, qui ne se limitent pas à la personne du prêtre accueilli. Tant mieux si des liens nouveaux se créent, et si le souci missionnaire de chacun se trouve renforcé.

Cependant, le séjour de prêtres étrangers à qui sont demandés des services pastoraux engage le diocèse et les paroisses. Il est important que les choses se fassent dans la clarté et que soient définies les obligations de chacune des parties concernées. C'est pourquoi vous est proposée, *en document joint*, une **charte d'accueil**. En précisant un certain nombre de points, on diminue les risques de malentendu, sans nuire à la qualité du témoignage fraternel.

S'il vous semble important ou utile pour votre paroisse d'accueillir un prêtre étranger durant une période d'été, je vous serais reconnaissant de nous le signaler. C'est le but du petit talon-réponse ci-dessous. Dès lors qu'un prêtre est amené à intervenir dans la pastorale, il est normal que l'évêque puisse au moins en être informé.

Avec l'assurance de mon fraternel dévouement.

J.-C. Vieillard

-----<

Paroisse.....

Tél. : E-mail :

- En relation avec un prêtre étranger, nous prévoyons de l'accueillir du au
- Nous aimerions accueillir un prêtre étranger pour la période du au
- Nous n'envisageons pas d'accueillir un prêtre étranger cet été.

CHARTRE D'ACCUEIL

- ❑ Le prêtre qui souhaite séjourner dans une paroisse du diocèse d'Arras et y participer à l'action pastorale fait parvenir *l'accord écrit de son Evêque ou de son Supérieur*. Loin d'être une simple formalité, cela signifie la communion entre Églises.
- ❑ L'accueil est forcément limité : il dépend des postes disponibles ou des services demandés pour les mois d'été. Monsieur l'Abbé Jean-Claude Vieillard, vicaire général, assurera le suivi des demandes.
- ❑ Si aucun protocole d'accord n'est établi, on considèrera qu'il s'agit d'un séjour privé. Tous les frais sont alors à la charge de celui qui est accueilli.
- ❑ ***Une expérience pastorale*** : le curé et les membres de l'Équipe d'Animation de la Paroisse préciseront au prêtre accueilli les tâches qu'il aura à assumer. En période de vacances, il se peut que le service à assurer soit plus réduit. Il semble donc nécessaire de prévoir des rencontres qui permettent dialogue, découverte et connaissance mutuelles. Chacun doit se sentir responsable pour sa part de la qualité du séjour du prêtre accueilli : celui-ci n'est pas simplement un "prestataire de service".
- ❑ ***Une prise en charge financière*** : Il est important que les engagements financiers réciproques soient énoncés clairement. Pour le bien de tous, nous souhaitons que les règles suivantes soient respectées :
 - ***Le voyage aller et retour*** du pays de résidence jusqu'à Arras n'est à la charge ni du diocèse, ni de la paroisse d'accueil.
 - La paroisse d'accueil s'engage à assurer au prêtre : ***le logement, la nourriture, le blanchissage, les déplacements nécessités par le ministère***. Seront à préciser avec l'intéressé les autres frais (par exemple les communications téléphoniques, Internet, etc ...).
 - Le curé versera au prêtre, pour les messes qu'il a célébrées, les "honoraires" correspondants. Si les offrandes de messes sont en nombre insuffisant localement, on aura recours au diocèse.
 - La paroisse, en accord avec les responsables locaux, pourra verser, si elle le souhaite, ***une aide matérielle*** pour aider ce prêtre dans les tâches pastorales qu'il assume dans son pays. Nous demandons au prêtre accueilli d'éviter toutes formes de sollicitations directes auprès des paroissiens. Il sera bon de se mettre d'accord dès l'arrivée sur toutes ces questions d'argent dans un esprit de clarté.

Notre diocèse désire favoriser une coopération vécue en terme d'échange et trouver une attitude de réciprocité. Le prêtre accueilli, le prêtre et les chrétiens accueillants, chercheront à créer une ambiance amicale et fraternelle qui signifiera l'Église sans frontières.

QUESTIONNAIRE¹

à remplir par le prêtre qui souhaite être accueilli

NOM et prénom :

Né le à

Nationalité :

Adresse habituelle ²:

.....

.....

Ordonné le :

Exerce son ministère dans le diocèse de :

Pays :

Adresse de l'Evêché :

.....

.....

Téléphone de l'Evêché (ou fax ou e-mail):

Études profanes et pastorales suivies :

.....

.....

Principaux ministères confiés par l'évêque depuis l'ordination :

.....

.....

.....

Autres séjours en France ? Si oui, dans quel(s) diocèses et à quelles dates ?

.....

.....

Date : Signature :

¹ Original à envoyer à P. Jean-Claude Vieillard, Évêché, 4 rue des Fours, BP137, 62003 Arras Cedex

² Si le prêtre n'est pas actuellement chez lui, il ajoutera l'adresse et le numéro de téléphone où l'on peut le joindre.